

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 326

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1 068 332 435	0
Intégration et accès à la nationalité française	281 724 939	0
TOTAUX	1 350 057 374	0
SOLDE	1 350 057 374	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1 099 099 803	0
Intégration et accès à la nationalité française	281 685 484	0
TOTAUX	1 380 785 287	0
SOLDE	1 380 785 287	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 1 350 057 374 € les autorisations d'engagement et de 1 380 785 287 € les crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 1 068 332 435 € en autorisations d'engagement et de 1 099 099 803 € en crédits de paiement du programme « Immigration et asile » ;
- une majoration de 281 724 939 € en autorisations d'engagement et de 281 685 484 € en crédits de paiement du programme « Intégration et accès à la nationalité française ».